



ZOOM



**« La vie de nos
animaux de rente »**



Sommaire

Condensé	5	EN VISITE CHEZ IVO WOLFISBERG: AU COEUR DU CYCLE DE PRODUCTION DES PORCELETS	20
Introduction	7		
SITUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN SUISSE	8	VOLAILLES EN SUISSE	22
Assurance Qualité Viande Suisse	9	Œufs	22
Programmes de bien-être animal SST et SRPA	9	Poulets	23
Labels suisses	9		
Santé animale	12	EN VISITE CHEZ CORINNE ET MARCEL GYGAX: L'ÉLEVAGE DES POULETS EST UN TRAVAIL DE PRÉCISION	26
		COMPARAISON DE LA LÉGISLATION SUR LA PROTECTION DES ANIMAUX EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER	28
BOVINS ET PETITS RUMINANTS EN SUISSE	14	La protection des animaux: l'exemple de l'élevage bovin	28
SST et SRPA	14	La protection des animaux: l'exemple de l'élevage porcin	29
Petits ruminants	14	La protection des animaux: l'exemple de l'aviculture	30
EN VISITE CHEZ MAGALIE ET PIERRE GROLIMUND: LE BIEN-ÊTRE ANIMAL ET LA RENTABILITÉ VONT DE PAIR	16	CONCLUSION ET AVENIR	33
		Sources	34
PORCS EN SUISSE	18	Impressum	35
SST et SRPA	18		



Condensé

La première législation suisse sur la protection des animaux remonte à 1981. Depuis lors, les choses ont beaucoup évolué en matière de bien-être animal. Des adaptations ont été régulièrement introduites selon l'état de la technique et des connaissances. Les progrès réalisés dans l'élevage ont aussi permis d'améliorer sensiblement la santé des animaux et de réduire en conséquence l'utilisation d'antibiotiques. Les efforts que déploie la Suisse pour le bien-être animal sont multiples et ne reposent pas que sur la protection des animaux prévue par la loi. Dans la plupart des stabulations, les animaux sont détenus au-dessus des exigences minimales légales, preuve incontestable de l'engagement des paysans suisses et de leur intérêt pour le bien-être animal. Les labels permettent de financer ces efforts supplémentaires par le biais du marché, pour autant que la demande y réponde.

La Suisse fait aussi figure de pionnière pour ce qui est des programmes de soutien public. Les deux programmes de systèmes de production «Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux» (SST) et «Sorties régulières en plein air» (SRPA) ont été introduits dans les années 90 et profitent depuis lors à l'élevage des animaux de rente de manière considérable. Les paiements directs auxquels ils donnent droit constituent des incitations supplémentaires pour améliorer le bien-être animal. La Suisse s'est aussi beaucoup améliorée au cours des dernières décennies en ce qui concerne les dispositions légales portant sur la protection des animaux. Aujourd'hui, elle peut affirmer qu'elle dispose de l'une des lé-

gislations les plus strictes et les plus détaillées au monde sur la protection des animaux. Alors que les directives contraignantes de l'Union européenne sont plus laxistes que le droit suisse dans de nombreux domaines, la plupart des pays en dehors de l'Europe ne connaissent guère de prescriptions minimales concrètes. De plus, la limitation des effectifs maximaux n'existe sous cette forme qu'en Suisse. Enfin, la législation suisse ne se cantonne pas à des prescriptions en matière de construction: elle prévoit aussi des exigences relatives par exemple aux éleveurs, à l'alimentation des animaux et aux conditions de transport. C'est sur cette combinaison de contraintes légales, de labels et d'efforts volontaires que repose l'élevage des animaux de rente en Suisse.

Les ruminants constituent la catégorie d'animaux la plus importante. C'est en tout cas la plus visible, étant donné que les animaux sont en général gardés au pâturage. La grande majorité d'entre eux, soit 84 %, est détenue selon les prescriptions SRPA et bénéficie ainsi de sorties quasi quotidiennes. En comparaison avec l'Allemagne, les exploitations suisses sont petites, ne disposant que de 29 vaches laitières en moyenne.

Après les ruminants vient la catégorie des porcs. En vue d'améliorer la compétitivité du secteur malgré les exigences croissantes en matière de bien-être animal, la production s'est concentrée et professionnalisée au cours des dernières décennies. Néanmoins, les effectifs maximaux prévus par la loi maintiennent les exploitations plus petites qu'à l'étranger. À titre

d'exemple, l'Allemagne compte en moyenne quatre fois plus de porcs par exploitation que la Suisse. Malgré un surcroît de travail important, la plupart de ces animaux sont aujourd'hui élevés en Suisse selon les normes SST et une bonne moitié selon les normes SRPA.

Les volailles, en particulier les poules pondeuses et les poulets de chair, constituent la troisième catégorie d'animaux en Suisse. Ces dernières années, la demande en viande de poulet a beaucoup augmenté, permettant ainsi aux exploitations de croître non seulement en nombre, mais aussi en taille. En moyenne, chaque exploitation élève un peu plus de 7000 poulets de chair, l'effectif maximal se situant entre 21 000 et 24 000 animaux dans les catégories d'âge les plus détenues. Le secteur est organisé par contrat, la plupart des acheteurs exigeant le programme SST comme norme.

Dans la production d'œufs, l'élevage en batteries a été interdit il y a 40 ans et remplacé par des volières. Ce qui était une nouveauté à l'époque est aujourd'hui une norme minimale. Les programmes SST et SRPA permettent désormais à la majorité des poules d'accéder aussi à une aire à climat extérieur ou à un pâturage. Une question éthique qui occupe le secteur est celle des poussins mâles, pour lesquels de nombreuses solutions sont recherchées. Toutefois, non seulement les familles paysannes, mais aussi l'ensemble de la filière alimentaire jusqu'aux consommateurs seront mis à contribution. Tous devront assumer leurs responsabilités et apporter leur pierre à l'édifice.



Introduction

La Suisse est un petit pays au paysage très diversifié : des montagnes et leurs alpages à la plaine et à ses lacs, il y a de tout. Il en est de même pour l'agriculture suisse. En raison de la topographie du pays, seuls 30%¹ des surfaces agricoles se prêtent à la culture de denrées servant directement à l'alimentation humaine (fruits, légumes, grandes cultures)². Les 70% restants sont constitués pour la moitié de prairies et de pâturages, et pour l'autre d'alpages. Par conséquent, seule la valorisation de l'herbe en lait et en viande qu'effectuent les bovins, les ovins et les caprins permet à la population de profiter de plus de deux tiers des surfaces agricoles dans son alimentation. La ration des bovins se compose en moyenne à 85% de fourrages grossiers³ (herbe, foin, regain, maïs d'ensilage et autres). Les animaux de rente consomment aussi des quantités importantes de sous-produits de l'industrie alimentaire et de résidus issus de la transformation, contribuant ainsi à la réduction du gaspillage alimentaire. De plus amples informations sur la composition des rations des animaux de rente et sur l'origine des aliments pour animaux figurent dans le Magazine Zoom « Le menu de nos animaux de rente ». Sans les animaux consommant des fourrages grossiers, la Suisse aurait besoin de grandes surfaces supplémentaires à l'étranger pour assurer l'approvisionnement en nourriture de la population.

C'est un fait : l'élevage a toujours joué un rôle de premier plan dans l'agriculture indigène. Dans les régions de montagne et d'alpage, il constitue l'élément central, car une partie importante de l'économie régionale et le tourisme en dépendent. Parmi les tâches du personnel d'alpage figure entre autres l'entretien des pâturages alpestres. Sans ce personnel, ces pâturages se retrouveraient vite envahis par la végétation ou les bois, et la biodiversité déclinerait. L'élevage indigène des animaux de rente fait partie du patrimoine de la Suisse et constitue la base de la production de denrées alimentaires de haute qualité, lesquelles répondent aux normes les plus élevées du monde en matière de bien-être animal. En outre, les spécialités de fromage et de viande contribuent au rayonnement de la Suisse. Les chaînes d'approvisionnement courtes préservent l'environnement et garantissent une fraîcheur maximale. Sans oublier la demande stable et parfois même croissante en viande, en produits laitiers et en œufs⁴. Toute réduction de l'élevage en Suisse entraîne une hausse des importations, la plupart du temps en provenance de pays dont les normes en matière de bien-être animal sont bien plus faibles (voir chapitre « Comparaison de la législation sur la protection des animaux », p. 28).

L'élevage des animaux joue aussi un rôle important dans l'approvisionnement en nutriments et la fermeture des cycles. Les cultures végétales ont besoin de nutriments en suffisance pour se développer. Or, au fur et à mesure des récoltes, la quantité de ces nutriments diminue : le sol s'appauvrit alors à long terme. Les engrais dits de ferme (fumier, lisier) remplacent ces nutriments. Ils favorisent en outre la formation d'humus et donc la bonne qualité du sol pour une meilleure fixation du CO₂. Ces engrais permettent ainsi de réduire la dépendance aux importations d'engrais minéraux.

La législation suisse stricte, les programmes volontaires de bien-être animal, la limitation des effectifs et le système sévère des contrôles restent eux aussi méconnus. Tous ces éléments font que les animaux de rente indigènes se portent mieux que dans n'importe quel autre pays.

Le présent magazine se penche sur l'évolution de l'élevage en Suisse entre 1980 et 2020. Le choix de remonter à quatre décennies en arrière repose sur les progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur de la première législation suisse sur la protection des animaux en 1981.



Situation du bien-être animal en Suisse

Les vaches et les autres bovins constituent l'espèce prédominante de l'élevage en Suisse. Les familles paysannes élèvent aussi des moutons, des chèvres, des porcs, des poules pondeuses, des poulets de chair, des dindes d'engraissement et des chevaux, de même que des espèces de niche tels que des lapins, des ânes, des daims, des lamas, des alpagas, des bisons et des buffles. La **figure 1** rend compte de l'évolution des principaux effectifs.

Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection des animaux en 1981 (**tab. 1**), les

éleveurs suisses se sont vu imposer de nouvelles normes: interdiction de l'élevage des poules en batterie, introduction de dimensions minimales pour les aires de repos et d'affouragement. Les équipements d'étable produits en série doivent depuis lors être vérifiés et autorisés par la Confédération. En 2008, la loi actuelle sur le bien-être des animaux est entrée en vigueur. Elle met l'accent sur la protection qualitative des animaux, c'est-à-dire sur la garantie du bien-être des animaux sous toutes ses facettes (voir encadré «bien-être animal»), par opposition à la protection quantitative, la-

Qu'est-ce que le « bien-être animal » ?

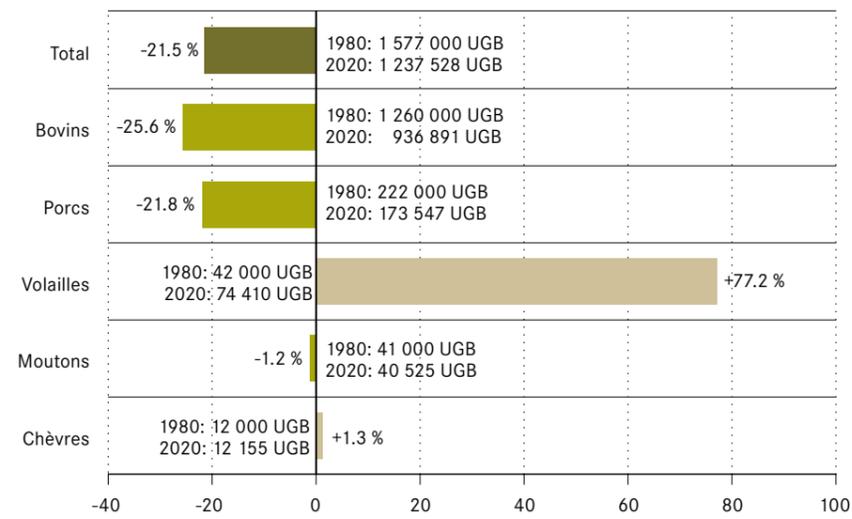
Le bien-être des animaux repose sur les cinq libertés suivantes: absence de faim et de soif, absence de stress physique, absence de douleur, de blessure et de maladie, absence de peur et de détresse, et possibilité d'exprimer les comportements normaux de leur espèce⁵.

quelle s'appuie surtout sur des éléments mesurables: dimensions des couchers, nombre de centimètres par animal à la mangeoire, etc. Les bases légales et les exigences minimales pour l'élevage se fondent sur les lois et les ordonnances sur l'agriculture, la protection des animaux, les épizooties, les produits thérapeutiques, les denrées alimentaires, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

La législation suisse prévoit que toute personne qui détient des animaux doit connaître leurs besoins et leur comportement. Les propriétaires d'animaux de rente sont tenus de garder leurs animaux en bonne santé et de respecter les règles relatives à la protection des animaux. La loi prescrit une formation pour les éleveurs d'animaux de rente: pour moins de dix unités de gros bétail (UGB), une attestation de compétences suffit, c'est-à-dire un document remis au terme d'un cours lors duquel sont enseignées les connaissances de base en anatomie, alimentation et élevage, abattage, santé et bases juridiques; pour les plus grands effectifs, une formation agricole complète est obligatoire.

Figure 1: Évolution du cheptel^a (en UGB^b) entre 1980 et 2020 en Suisse

Sources: Office fédérale de la statistique; Agristar



a Calcul ultérieur (arrondi) sur la base des chiffres du SEE de 1982 et des facteurs par UGB selon RS 910.91 (2021)
b Unité de gros bétail (UGB): unité mathématique utilisée pour comparer les effectifs de bétail. Grosso modo, 1 UGB correspond à 1 vache ou à 100 volailles ou à 4 moutons ou à 5 chèvres ou à 2 porcs. Il faut augmenter ces chiffres en conséquence pour obtenir 1 UGB à partir de jeunes animaux (voir annexe de l'ordonnance sur la terminologie agricole, RS 910.91).

Selon le droit suisse en matière de protection des animaux, les équipements d'étable produits en série doivent être autorisés par les autorités fédérales avant de pouvoir être vendus. Cette pratique est unique au monde. L'autorisation n'est accordée que si l'équipement réussit un examen effectué par l'un des deux centres fédéraux spécialisés dans la détention convenable des ruminants et des porcs à Tänikon (ZH), et de la volaille et des lapins à Zollikofen (BE).

ASSURANCE QUALITÉ VIANDE SUISSE

Dans les années 90, les organisations sectorielles de la production animale ont développé et mis en œuvre le programme Assurance Qualité AQ-Viande Suisse sous la houlette de l'Union suisse des paysans. Par le biais de contrôles de droit privé, ce programme permet de veiller au respect de la législation applicable à l'agriculture, à la protection des animaux, aux épizooties, aux denrées alimentaires, à l'eau et à la protection de l'environnement dans le cadre de l'élevage. En outre, il garantit le renoncement volontaire aux fourrages présentant des OGM soumis à déclaration pour l'ensemble de la production animale en Suisse et le respect d'autres exigences volontaires relatives à chaque branche d'élevage. Le programme AQ-Viande Suisse renferme donc les exigences minimales en matière de bien-être animal et d'élevage, et constitue la base de prestations plus étendues. Tous les programmes de bien-être animal et les labels se fondent sur ces exigences.

PROGRAMMES DE BIEN-ÊTRE ANIMAL SST ET SRPA

La loi sur la protection des animaux régit les exigences minimales pour tout élevage d'animaux. Cependant, les éleveurs sont prêts à fournir des prestations plus importantes que le minimum légal, à condition que les paiements directs et le produit de leurs ventes leur permettent de couvrir les coûts fixes et variables supplémentaires encourus. Cette volonté a conduit à l'introduction des deux programmes de bien-être animal « Sorties régulières en plein air » (programme SRPA, 1993) et « Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux » (programme SST, 1996). Les paiements directs de la Confédération permettent de financer en partie les investissements élevés dans les SST et la charge de travail supplémentaire, en particulier en lien avec le programme SRPA. Ces deux programmes sont une

Efficacité des contrôles en Suisse

Les exploitations bio et IP-Suisse se soumettent chaque année à des contrôles de base relatifs au respect de la législation sur la protection des animaux, et les autres au moins une fois tous les trois ans. Si des manquements sont constatés, les contrôles sont renforcés, et des mesures ordonnées. Les cantons effectuent eux-mêmes les contrôles en matière de protection et de bien-être des animaux ou les délèguent à des organismes privés accrédités. Les cantons effectuent des contrôles aléatoires des activités de ces organismes.

spécialité suisse qui a permis de réaliser des progrès considérables en matière de bien-être animal.

LABELS SUISSES

Des organisations comme IP-Suisse ou Vache mère Suisse proposent des labels ou des marques pour donner une valeur ajoutée aux produits des éleveurs qui fournissent des prestations supplémentaires en matière de bien-être animal, et ainsi couvrir les différents besoins des consommateurs. Ces organisations se fondent sur le programme AQ-Viande Suisse et fixent à leur tour des exigences dans les domaines de l'élevage et du bien-être des animaux, voire de l'alimentation et de la race ou de la génétique. Les labels propres à l'agriculture biologique (Bourgeon de Bio Suisse, KAGfreiland ou Demeter) imposent des exigences encore plus

Si la majorité des contrôles des exploitations sont annoncés pour s'assurer que l'éleveur sera bien présent, au moins 20% des contrôles de base doivent être inopinés. À titre d'exemple, la moyenne des contrôles inopinés dans toute la Suisse était de 35% en 2018⁶. En plus des contrôles de base, les services vétérinaires cantonaux se rendent sur les exploitations pour des contrôles de suivi, des contrôles intermédiaires ou des contrôles en cas de suspicion sur la base de signalements reçus de tiers.



Tableau 1 : Évolution des bases légales sur la protection des animaux en Suisse et conséquences pour l'élevage des différentes espèces animales. Source : textes légaux

Lois, ordonnances et règlements	Loi sur les épizooties (LFE)	Ordonnance sur les effectifs maximums (OEM)	1 ^{re} loi sur la protection des animaux (LPA) et ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)	SRPA (1993) SST (1996)	Révision de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)	Loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) et ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV)	2 ^e loi sur la protection des animaux (LPA)	2 ^e ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)	Système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV)
	1966	1980	1981/1991 ^c	1993/1996	1997	2000	2005	2008/2018 ^c	2019
Bovins	Réglementation de la lutte contre les épizooties	Veaux uniquement : 300 veaux à l'engrais	Dimensions minimales	SST : système à aires multiples en stabulation libre SRPA : sorties régulières en plein air, parfois au pâturage	Davantage de surface par animal, stabulation entravée interdite pour les veaux	Règles plus strictes pour la prescription et l'utilisation de médicaments vétérinaires (MédV)		Davantage de surface par animal	Saisie de l'utilisation des antibiotiques dans une banque de données nationale
Porcs	Réglementation de la lutte contre les épizooties	250 truies d'élevage ou 500 truies d'élevage non allaitantes / porcs d'engrais ou 1500 porcelets sevrés ou 2000 porcelets jusqu'à 35 kg	Stabulation entravée interdite et dimensions minimales	SST : système à aires multiples en stabulation libre SRPA : sorties régulières en plein air	Interdiction de nouveaux caillebotis intégraux	Règles plus strictes pour la prescription et l'utilisation de médicaments vétérinaires (MédV)	Interdiction de la castration sans anesthésie	Interdiction des caillebotis intégraux existants et davantage de surface par animal	Saisie de l'utilisation des antibiotiques dans une banque de données nationale
Poules	Réglementation de la lutte contre les épizooties	18 000 poules pondeuses	Interdiction de l'élevage en batterie : dimensions minimales	SST : système à aires multiples en stabulation libre SRPA : sorties régulières en plein air		Règles plus strictes pour la prescription et l'utilisation de médicaments vétérinaires (MédV)			Saisie de l'utilisation des antibiotiques dans une banque de données nationale
Poulets	Réglementation de la lutte contre les épizooties	18 000 poulets à partir de 43 jours ou 21 000 poulets de 36 à 42 jours ou 24 000 poulets de 29 à 35 jours ou 27 000 poulets jusqu'à 28 jours ou 9000 dindes en préengraissement ou 4500 dindes à l'engrais	Dimensions minimales	SST : système à aires multiples en stabulation libre SRPA : sorties régulières en plein air, parfois au pâturage		Règles plus strictes pour la prescription et l'utilisation de médicaments vétérinaires (MédV)			Saisie de l'utilisation des antibiotiques dans une banque de données nationale

^c Ablauf der wesentlichen Übergangsfrist



élevées dans les domaines de l'élevage, des sorties en plein air, de l'alimentation et de l'espace disponible en plus de la gestion biologique de l'ensemble de l'exploitation, comme l'exige la législation suisse.

SANTÉ ANIMALE

Après la Seconde Guerre mondiale, les antibiotiques sont devenus disponibles à un plus large public. Il était alors aussi possible de traiter diverses maladies chez les animaux. Certaines substances actives ont suscité peu d'intérêt dans la médecine humaine. Quelques-unes ont donc été utilisées entre les années 60 et 80 à faible dose comme substances antimicrobiennes pour stimuler les performances,

d'autres sur prescription vétérinaire pour traiter les maladies infectieuses. À partir de la fin des années 80, l'industrie pharmaceutique n'a découvert de nouveaux agents antimicrobiens que de manière occasionnelle. En parallèle, divers agents pathogènes ont développé une résistance aux antibiotiques courants, déclenchant alors des discussions sur leur usage.

En 1999, la Suisse est devenue le deuxième pays après la Suède à interdire l'utilisation de stimulateurs de performance antimicrobiens. L'Union européenne (UE) lui a emboîté le pas quelques années plus tard. En 2005, la nouvelle loi fédérale sur les produits thérapeutiques a une fois de plus durci la prescription d'antibiotiques pour traiter des maladies. Depuis 2008, les ventes d'antibiotiques pour des traitements

vétérinaires sont enregistrées à des fins statistiques dans le commerce de gros en Suisse. Les évaluations annuelles montrent un recul constant des ventes d'agents antimicrobiens pour les animaux: il s'en était vendu encore un total de 69 830 kg en 2008 contre 28 871 kg en 2020 (fig. 2), soit une baisse de 58%. Les vétérinaires font donc de plus en plus preuve de retenue dans l'usage des antibiotiques.

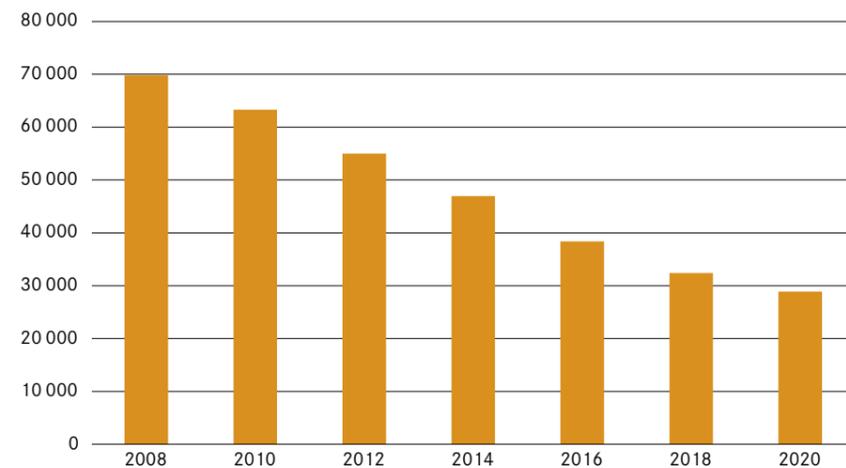
L'agriculture et les vétérinaires ont développé de nombreuses activités propres pour contribuer à la stratégie STAR de la Confédération, visant à réduire la résistance aux antibiotiques. Les services de santé de tous les secteurs ont redoublé d'efforts pour prévenir les résistances. Entretemps, le Service Sanitaire Bovins et le Service Sanitaire Veaux ont fusionné, et l'organisation Santé animaux de rente Suisse a vu le jour (voir encadré « Organisation Santé animaux de rente Suisse »).

BOVINS

En matière de santé bovine, la filière a pris plusieurs initiatives. Par exemple, elle a fondé le Service Sanitaire Veaux Suisse. Elle a aussi lancé des programmes dans plusieurs régions pour éradiquer les mammites. Un projet est en cours dans toute la Suisse pour améliorer la santé des onglons des bovins. Depuis plusieurs années, la numérisation permet aux associations d'élevage bovin de collecter des données relatives à la santé des animaux, avec lesquelles il est possible, si la base de données est suffisante, de développer des valeurs d'élevage pour les caractères de santé, d'aplomb et de robustesse. À long terme, ces valeurs amé-

Figure 2: Recul des ventes d'agents antimicrobiens entre 2008 et 2020

Source: Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires



Santé animaux de rente Suisse

Afin de réunir responsabilités et compétences, et de renforcer efficacement la santé animale, seize organisations nationales de détenteurs d'animaux, d'éleveurs, des vétérinaires et de marchands de bétail, ainsi que la Faculté vetsuisse et l'Association suisse des vétérinaires cantonaux ont fondé en 2020 l'organisation Santé animaux de rente Suisse.

Il existe plusieurs services de santé animale qui s'occupent d'une espèce en particulier et de ses problèmes spécifiques de santé: le Service sanitaire des petits ruminants, le Service sanitaire porcine, le Service sanitaire apicole et le service Santé Bovins Suisse, né de la fusion du Service Sanitaire Bovins et du Service Sanitaire Veaux.

lioreront la santé animale en réduisant la sensibilité aux maladies des générations futures.

PORCINS

La santé des porcs élevés en Suisse est l'une des mieux préservées au monde. Le tournant du millénaire a assisté au succès de l'assainissement à large échelle des maladies respiratoires causées par des micro-organismes, à savoir la pneumonie enzootique et l'actinobacillose. Dans ce cadre, il a fallu examiner si les maladies avaient atteint les exploitations porcines. Dans les exploitations contaminées, les animaux d'élevage ont été traités pendant une période sans porcelets. Dans les exploitations d'engraissement concernées, les porcheries ont été vidées, nettoyées et désinfectées, puis des porcelets d'engraissement provenant d'exploitations assainies ont été installés. Depuis lors, ces maladies, qui nécessitaient souvent un traitement antibiotique, n'existent plus en Suisse.

SuisSano est un programme sanitaire spécifique à la filière porcine visant à optimiser et à réduire le recours aux antibiotiques dans l'élevage des porcs en Suisse. Les vétérinaires

du Service sanitaire porcine conseillent les détenteurs d'animaux à ce sujet. Chez les porcs aussi, la numérisation permet de collecter des données supplémentaires en vue de développer des valeurs d'élevage pour des caractères de santé. L'élevage améliore ainsi la santé des porcs, de génération en génération.

VOLAILLES

À l'heure actuelle, le taux de mortalité dans l'engraissement des poulets est d'environ 2,5%. Même comparée aux pertes dans les élevages d'autres animaux de rente, des animaux domestiques ou des animaux sauvages, il s'agit là d'une valeur très faible. L'hygiène des denrées alimentaires et les bonnes pratiques de fabrication occupent une place très importante dans la production d'œufs et de viande de volaille en Suisse. Par exemple, tous les poulaillers sont occupés selon la méthode « tout dedans-tout dehors »: dès que tous les animaux sont partis à l'abattoir, le poulailler est nettoyé et désinfecté avec soin. Ce n'est qu'après qu'il peut accueillir de nouveaux animaux. En outre, la Suisse n'élève que des poussins éclos dans une exploitation du pays, ce qui constitue une

base précieuse pour des animaux en bonne santé. Si une maladie apparaît malgré tout, les vétérinaires veillent à utiliser un médicament vétérinaire efficace. Tout au long de la chaîne de création de valeur, chaque partie prenante coopère avec les services sanitaires avicoles. Ainsi, la filière s'assure d'utiliser aussi peu de traitement que possible, mais autant que nécessaire.



Bovins et petits ruminants en Suisse

Les vaches ont toujours constitué un élément identitaire de l'agriculture suisse. Qu'il s'agisse de bovins, de moutons ou de chèvres, ces animaux représentent un élément à part entière de nos paysages (**tab. 2**).

Dans l'ensemble, les 546 479 vaches laitières constituent 38% de l'effectif bovin, et les 131 384 vaches allaitantes 8,7%. Les 837 260

bovins restants sont des animaux d'élevage de tout âge: veaux à l'engrais, taureaux à l'engrais, génisses et bœufs.

Il n'est pas permis de détenir à l'attache les veaux de moins de quatre mois. Tous les bovins détenus à l'attache doivent pouvoir sortir en plein air au moins 90 jours par an, dont 30 en hiver. Cependant, suivant le secteur de pro-

duction (aussi bien dans un élevage conventionnel, sous label ou bio qu'en fonction de tout programme de bien-être animal), les exigences peuvent encore être bien plus élevées.

SST ET SRPA

En 2019, plus de 84% des bovins (comptabilisés en UGB), répartis sur 85% des exploitations, ont bénéficié des prescriptions du programme SRPA¹⁰. Celui-ci prévoit au moins 26 sorties au pâturage par mois pendant la période de végétation de mai à octobre, et au moins 13 sorties sur une aire d'exercice ou un pâturage par mois de novembre à avril, ou alors l'accès à un parcours pendant toute l'année.

En 2019, la participation au programme SST était de près de 59% d'UGB sur à peine 56% des exploitations d'élevage. La raison de ce taux de participation plus faible que dans le programme SRPA réside dans la nécessité de réaménager ou de reconstruire les étables. Le programme SST prévoit un système à aires multiples en stabulation libre avec une aire de repos recouverte de litière.

PETITS RUMINANTS

En Suisse, l'élevage de moutons et de chèvres n'a jamais égalé celui des bovins. À noter toutefois que les éleveurs étaient 8016 à détenir 343 528 moutons et 6355 à garder 79 562 chèvres en 2020.

Effectifs maximaux chez les bovins

Le nombre maximal de veaux à l'engrais est de 300 animaux par exploitation.

Les moutons sont des animaux grégaires, raison pour laquelle ils sont élevés en groupe. En Suisse, les moutons sont avant tout destinés à la production de viande, mais les brebis laitières ont gagné en importance ces dernières années. À l'inverse, c'est surtout la production de lait et de fromage qui domine chez les chèvres. Certes, la chèvre Boer, élevée en premier lieu pour sa viande, est désormais assez répandue et les cabris des autres races se voient aussi commercialisés sur le marché de la viande. Cependant la demande en viande de chèvre reste faible en Suisse.

La plupart des moutons sont élevés de manière extensive et passent la majeure partie du temps à l'extérieur. Par ailleurs, il n'est pas permis d'attacher les moutons en Suisse. Les chèvres, pour leur part, ne peuvent être détenues à l'attache que sur les couches déjà existantes. Les éleveurs doivent toutefois garantir à leurs chèvres des sorties régulières en plein air et, comme pour les bovins, enregistrer ces sorties dans un journal. La loi prévoit que les chèvres paissent au moins 120 jours pendant la période de végétation et bénéficient d'au moins 50 jours de sorties en hiver. Dans les nouvelles constructions, la détention à l'attache est aussi proscrite pour les chèvres.

SST ET SRPA

Comme les moutons ne peuvent être détenus à l'attache, ils ne peuvent bénéficier du programme SST. À l'heure actuelle¹¹, 45,5% des chèvres (comptabilisées en UGB) sont détenues sur 22,6% des exploitations¹² selon les règles SST.

De plus, 79% des chèvres bénéficient du programme SRPA sur 54% des exploitations. En ce qui concerne les moutons, plus de 88% profitent de ce même programme sur 74% des exploitations. Le programme SRPA prévoit pour les petits ruminants 26 jours au pâturage en été et 13 jours de sortie ou de pâturage par mois pendant la saison froide.

Tableau 2: Comparaison du nombre d'exploitations avec des bovins, des vaches, des vaches par exploitation et de la production laitière entre 1980 et 2020

Source: Agristat, Statistiques et évaluations, différentes éditions annuelles

	1980	2020
Exploitations	83 500	33 600
%	100%	40%
Effectif bovin	2 030 600	1 515 123
%	100%	75%
Vaches	893 100	677 863
		dont: 546 479 vaches laitières 131 384 vaches allaitantes
%	100%	76%
Bovins par exploitation	24,3	45,1
Lait (t)	3 679 000	3 810 079
%	100%	103,5%
Taux d'auto-provisionnement en lait (beurre inclu)	103%	107%
Taux d'auto-provisionnement en viande	93%	85%
Part des bovins comptabilisés en UGB et bénéficiant du programme SRPA (2019)	-	84,3% ⁸
Part des bovins comptabilisés en UGB bénéficiant du programme SST (2019)	-	58,9% ⁹



Le bien-être animal et la rentabilité vont de pair

C'est avec beaucoup de passion que Magalie et Pierre Grolimund élèvent leurs vaches laitières. L'endroit de prédilection du couple est l'étable, et non les champs. Depuis un an, leurs vaches décident elles-mêmes du moment de leur traite, grâce à des robots de traite. « Avec cette technique, les vaches mènent une vie plus paisible et ont plus de liberté », indique le couple.

Dans leur exploitation située au-dessus de Vicques, dans le canton du Jura, les Grolimund possèdent 60 vaches laitières Holstein et à peu près le même nombre d'animaux d'élevage dans une étable à stabulation libre. Cette dernière avait été construite par les parents de Pierre Grolimund. Après avoir repris l'exploitation familiale en 2018, le jeune éleveur a décidé d'ouvrir les murs de la partie supérieure

et d'installer des ventilateurs qui assurent une meilleure qualité de l'air et des températures plus agréables.

Les Grolimund produisent du lait industriel. En 2019, le secteur laitier a adopté un nouveau standard pour le lait durable, appelé « Tapis vert ». Ce standard a pour objectif de mieux distinguer le lait suisse du lait étranger. Pour le respect des exigences (participation à au moins un des deux programmes fédéraux de contribution au bien-être des animaux SST et SRPA; utilisation de farine de soja issue de la production durable; pas d'utilisation d'huile et de graisse de palme dans le fourrage; pas d'antibiotiques sans prescription vétérinaire; obligation de donner un nom à chaque vache), les éleveurs perçoivent 3 centimes de plus par kilo de lait.

Des visites vétérinaires régulières pour une meilleure santé animale

Afin de détecter d'éventuels problèmes assez tôt, un vétérinaire se rend à la ferme des Grolimund tous les quinze jours. Ce système est appelé le « suivi de troupeau ». Pierre Grolimund prend régulièrement des notes de ce qu'il observe chez ses animaux sur son téléphone portable. Lorsque le vétérinaire arrive sur l'exploitation, ils discutent des observations faites et passent en revue les animaux. Le vétérinaire intervient sur la santé des mamelles, la gestation, l'alimentation et l'insémination, et il administre des vermifuges ou tout autre traitement nécessaire. Il coupe également les onglons des vaches. De nombreux problèmes permettent ainsi d'être évités ou traités à un stade précoce. « Nos vaches vont mieux en général, les coûts liés à leur santé sont plus faibles et les appels d'urgence au vétérinaire se font beaucoup plus rares », explique l'éleveur.

Les vaches sont très clairement la priorité du couple. « Nous préférons passer du temps à l'étable, proches de nos vaches, qu'être assis sur des machines toute la journée », indique Pierre Grolimund. C'est pourquoi le couple a externalisé divers travaux dans le domaine des grandes cultures et des cultures fourragères. « Nous sommes si souvent autour des vaches que nous remarquons immédiatement si l'une d'entre elles a un comportement bizarre, si elle boite ou si elle est en chaleur », ajoute l'éleveur.

« Nous connaissons nos vaches aussi bien que d'autres connaissent leur chien ou leur chat. Les animaux malades nous préoccupent beaucoup. Si les vaches se portent bien, nous nous

Portrait de l'exploitation

60 vaches laitières de race Holstein.
Env. 60 animaux d'élevage
54 hectares (SAU), dont 7 hectares de maïs d'ensilage, 7 hectares de blé panifiable, 15 hectares de prairie temporaire, 20 hectares de pâturage, dont 6 hectares de prairie extensive, 5 hectares de surface écologique
Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et sorties régulières en plein air (SRPA), animaux de rente IP-Suisse
Lait industriel, alimentation des vaches avec ensilage
Chef et cheffe d'exploitation, auxiliaires

portons bien, ajoute Magalie Grolimund. Les vaches passent en premier. S'il y a des problèmes dans l'étable, ils ont la priorité sur le souper ou un après-midi de congé. »

Le robot permet de gagner en flexibilité

Depuis l'automne 2020, les 60 vaches peuvent non seulement se déplacer librement, mais aussi décider elles-mêmes du moment de leur traite grâce au robot acquis par les Grolimund. Un robot qui pousse le fourrage achemine régulièrement les denrées vers la table d'affouragement. Ces deux solutions relevant des nouvelles technologies profitent surtout aux animaux de rang inférieur, qui doivent désormais moins se défendre contre les animaux de rang supérieur. La porte du pâturage est ouverte aux animaux à tout moment. Comme l'eau et la nourriture supplémentaire ne sont disponibles que dans l'étable, ils reviennent régulièrement et partent ensuite pour la traite.

« Nos collègues dans la profession pensent souvent que notre activité n'a plus grand-chose à voir avec l'agriculture », explique Pierre Grolimund. « Mais la plupart des tâches restent inchangées: surveiller les animaux, s'occuper du fumier et nettoyer. Bien sûr, le robot permet d'appréhender le travail de manière plus flexible, indiquent les chefs d'exploitation. Nous ne devons plus être présents dans la salle de traite à des heures fixes le matin et le soir. Cependant, la clé d'une bonne santé animale est de passer beaucoup de temps avec les animaux afin de repérer immédiatement les problèmes. » Lors d'observations dans l'étable, Pierre Grolimund a remarqué que les vaches mettaient beaucoup de temps à se coucher et à se relever: « C'est pourquoi nous avons changé la litière de la logette. » Le sol des logettes

est dorénavant plus mou et moins humide. Les vaches se couchent maintenant beaucoup plus rapidement, note l'éleveur avec satisfaction.

Les Grolimund déplorent l'image que la société se fait de la production laitière: une image soit idéalisée, soit fondée sur des exemples erronés. « Oui, nous vivons du lait et, à la fin, les vaches vont à l'abattoir. Mais nous travaillons à ce qu'elles vivent de belles années dans notre exploitation. Ce n'est pas un plaisir pour nous de devoir les voir partir à l'abattoir. Nous les avons vues grandir, nous nous soucions d'elles et nous travaillons avec elles tous les jours. Elles nous permettent d'avoir un revenu et de garantir un avenir à nos enfants. »



Sur leur exploitation à Vicques, Magalie et Pierre Grolimund élèvent 60 vaches laitières de la race Holstein. « Bien entendu, les animaux passent avant tout », affirment-ils.



Dans l'étable à stabulation libre, les vaches peuvent se coucher et manger quand elles veulent. Le robot de traite leur permet même de décider du moment où elles vont se faire traire.



Porcs en Suisse

Au cours des dernières décennies, l'élevage porcin indigène a beaucoup évolué et s'est professionnalisé. Une poignée d'exploitations détiennent aujourd'hui cinq fois plus d'animaux qu'il y a 40 ans (**tab. 3**) et produisent à elles seules 83% du volume total de viande. La population suisse est passée de 6,3 millions à 8,6 millions de personnes. Durant la même période, la consommation de viande de porc par habitant est passée de près de 43 kg à près de 26 kg, soit une baisse de 39%.

En 40 ans, la manière d'élever les porcs a changé du tout au tout. Avant les années 80, il n'existait guère de prescriptions légales pour les porcheries, tant en matière de dimensions et d'aires de repos que d'éclairage. Au fil du temps, les éleveurs se sont vu imposer des réglementations fédérales. En janvier 1980, la première ordonnance sur les effectifs maximums dans la production de viande et d'œufs est entrée en vigueur. Un an et demi plus tard, elle a été rejointe par la première ordonnance

sur la protection des animaux. Celle-ci interdisait d'attacher les porcs à la gorge ainsi que d'élever les porcelets en batterie^d, comme c'est le cas à l'étranger. De nombreuses familles paysannes ont dû se plier aux nouvelles conditions et procéder à des transformations. En 1997 déjà, une nouvelle série de prescriptions sont venues s'ajouter, avec une période de transition de dix ans. Ces dispositions interdisaient cette fois-ci les cages de gestation. Depuis lors, les porcs ne peuvent être enfermés qu'à titre exceptionnel. De même, les porcheries nouvellement construites ou transformées ne pouvaient plus disposer de nouveaux caillebotis intégraux. Ce genre d'installation s'est retrouvé interdit en 2008 avec un délai transitoire de dix ans. En l'espace de trois ans et jusqu'en 2010, des appareils d'anesthésie ont été développés et introduits pour la castration des porcelets d'engrais. Là aussi, la Suisse peut se targuer d'être une pionnière dans la protection des animaux.

SST ET SRPA

Dans l'élevage porcin, le programme de bien-être animal SST prévoit une porcherie à aires multiples, avec une aire de repos recouverte de litière et une zone d'activités avec un sol en dur ou un caillebotis. À l'heure actuelle, plus de la moitié des éleveurs de porcs gardent plus de deux tiers des animaux selon les prescrip-

^d Il s'agit en partie de cages exigües de plusieurs étages, avec des parois et un sol en grillage, où vivent une dizaine d'animaux par compartiment

Effectifs maximaux chez les porcs

En Suisse, une exploitation peut détenir au max. 250 truies d'élevage ou 500 truies d'élevage non allaitantes (destinée à l'élevage) ou 1500 porcs à l'engrais ou 2000 porcelets sevrés jusqu'à 35 kg.

tions du programme SST¹⁵. La garde des porcs en extérieur requiert beaucoup de travail. Il est même parfois déconseillé de la pratiquer en raison de la prévention des épizooties et de leur gravité (p. ex. peste porcine africaine). En 2019 pourtant, une bonne moitié des exploitations détenant 50% de l'effectif porcin gardaient les porcs selon les prescriptions du programme SRPA. Les porcs bénéficient alors de sorties de plusieurs heures sur un sol en dur ou un pâturage. Les surfaces minimales répondent à des normes et les parcours sur sol en dur ne peuvent être couverts à plus de 50%. Les deux programmes de la Confédération constituent l'exigence minimale pour la plupart des labels. À l'heure actuelle, nombre d'exploitations remplissent les dispositions des programmes SST et SRPA sans disposer de contrats sous label, faute de demande suffisante. Elles pourraient donc passer à une production labellisée du jour au lendemain. Mais les possibilités d'écoulement sont limitées en raison d'une demande insuffisante, en particulier dans les canaux sensibles au prix comme les hôtels, les restaurants et les cantines, qui rechignent à acheter de la viande sous label. Même si les éleveurs remplissent les exigences prévues, le prix des produits ne leur garantit aucune compensation pour le travail et les coûts supplémentaires.

Tableau 3 : Comparaison entre 1980 et 2020 du nombre de porcs au total et par exploitation, des abattages et du volume de viande en tonnes

Source : Agristat, Statistiques et évaluations, diverses éditions annuelles

	1980	2020
Exploitations	42 500	5 600
%	100%	13%
Porcs	2 204 700	1 348 306
%	100%	63%
Porcs par exploitation	52	240
Abattages	3 397 657	2 468 256
%	100%	73%
Volume de viande (t)	271 024	223 986
%	100%	83%
Taux d'auto-provisionnement	100%	92%
Part des porcs comptabilisés en UGB bénéficiant du programme SRPA (2019)	-	50,8% ¹³
Part des porcs comptabilisés en UGB bénéficiant du programme SST (2019)	-	68,3% ¹⁴



Au cœur du cycle de production des porcelets

Dans son exploitation, Ivo Wolfisberg détient des truies d'élevage. Il veille à leur gestation et les accompagne dans la mise bas. Il vend ses porcelets à un poids vif de 25 kg à une exploitation d'engraissement.

Dans l'exploitation d'élevage porcin d'Ivo Wolfisberg, près de Hohenrain (LU), les quelque 125 truies d'élevage suivent un système d'intervalle de trois semaines. À tout moment, un groupe de truies se trouve dans la porcherie de saillie, cinq groupes dans celle d'attente et deux groupes dans celle de mise bas.

Porcherie de saillie, d'attente et de mise bas

Dans la porcherie de saillie, les anciennes cages de gestation sont encore visibles. Les étroites cages grillagées ne sont toutefois plus utilisées que pour l'insémination artificielle. À côté, un verrat Duroc et un verrat Premo se promènent; ils assurent une bonne qualité de viande aux porcelets. Les truies passent la période de gestation dans la porcherie d'attente. Différents groupes cohabitent dans la grande pièce couverte de paille. Tous les animaux des porcheries de saillie et d'attente ont accès à un parcours extérieur. Ivo Wolfisberg produit conformément aux directives IP-Suisse, qui le contraignent à se tenir aux programmes SRPA

et SST. Seules les truies allaitantes et leurs porcelets, ainsi que les goretts (jeunes porcs), n'ont pas accès à l'extérieur.

La période de gestation des truies est de 116 jours environ. Quelques jours avant la date de mise bas, Ivo Wolfisberg les amène dans la porcherie de mise bas à deux chambres; une pour chaque groupe. Chaque chambre est divisée en plusieurs box, de sorte que chaque truie et ses porcelets disposent de leur propre box tout en maintenant un contact visuel avec leur voisinage.

Ivo Wolfisberg provoque la plupart des naissances par voie médicamenteuse, car la porcherie de mise bas ne se trouve pas sur l'exploitation. «J'attache beaucoup d'importance au fait d'être sur place lors des naissances et de soutenir les truies», explique l'éleveur. Il est essentiel que les porcelets boivent suffisamment de lait maternel peu après leur naissance pour assimiler les substances immunitaires qu'il contient. En outre, ils doivent s'acclimater à leur nid chauffé. Cette zone distincte, couverte et chauffée à 30°C minimum, est nécessaire pour répondre aux besoins très différents de la truie et du porcelet en matière de température. Les porcelets peuvent s'y installer pour se réchauffer puis ressortir pour être en contact avec leur mère et s'abreuver. La température ambiante de la salle de mise bas, d'environ 18°C, répond aux besoins des truies.

Des nourrices pour les porcelets faibles

Les truies mettent bas entre 12 et 14 porcelets. «Pendant longtemps, l'objectif était d'avoir le

Portrait de l'exploitation

125 places pour truies d'élevage
36 vaches laitières, lait de fromagerie
20,5 ha SAU, maïs, blé, colza, prairies naturelles et artificielles, pâturage
Chef d'exploitation, apprenti, aide des parents
Installation solaire : 50 kW de consommation propre, 300 kW RPC
Communauté PER avec un voisin
IP-Suisse (SST et SRPA obligatoires)

plus de porcelets possible par truie, maintenant on préfère en avoir un de moins pour que les autres soient plus robustes.» L'objectif principal de l'exploitation est qu'ils survivent tous. C'est pourquoi Ivo Wolfisberg pratique aussi l'élevage en nourrice. En effet, dans une portée, il y a toujours des porcelets plus forts que d'autres. Les plus petits et les plus faibles reçoivent souvent trop peu de lait et de chaleur. Par conséquent, l'éleveur place les plus petits porcelets de l'exploitation sur une même truie, puis répartit les porcelets de cette truie sur les autres au sein d'un même groupe de mise bas. Les animaux petits et faibles sont ainsi entre eux et ont de bien meilleures chances de survie que s'ils devaient constamment s'imposer face à des frères et sœurs forts. «En règle générale, les truies acceptent bien les porcelets étrangers», explique Ivo Wolfisberg.

Après la mise bas, l'éleveur ponce le bout des dents des porcelets pour éviter qu'ils ne blessent les mamelles de la truie ou qu'ils ne se blessent entre eux. Il désinfecte également leur nombril. Entre le quatrième et le sixième jour de

vie, il castré les porcelets mâles, qui sont anesthésiés au moyen d'un appareil d'anesthésie vétérinaire. Pour pouvoir procéder à des castrations, Ivo Wolfisberg a suivi un cours et a assisté à une introduction à cette opération, donnée par un vétérinaire et par le fabricant de l'appareil d'anesthésie. En outre, les porcelets se voient administrer différents vaccins, tout comme une dose de fer. L'apport en fer joue un rôle important, car les porcelets allaités consomment principalement du lait maternel, pauvre en fer, au cours de leurs premières semaines. Le fait d'administrer du fer tôt permet de prévenir les carences. En outre, l'apport d'un mélange d'aliment de démarrage pour porcelets, de terre à

fouiller et de lait en poudre permet de lutter contre les carences en fer. De cette manière, ils s'habituent aussi à la nourriture solide.

Les porcelets tètent pendant 28 jours, puis Ivo Wolfisberg les place dans la porcherie d'élevage, composée de trois espaces, chacun divisé en huit box de 30 animaux. Ces box contiennent également une zone couverte et chauffée. Les porcelets y restent cinq à six semaines, puis, lorsqu'ils atteignent le poids de 25 kg, Ivo Wolfisberg les vend à une entreprise d'engraissement. Une fois les porcelets sevrés, l'éleveur ramène les truies dans la salle de saillie et le cycle recommence.



Ivo Wolfisberg détient 125 truies d'élevage et leurs porcelets. Dès que ceux-ci atteignent un poids d'environ 25 kg, il les vend à une exploitation d'engraissement.



Pendant 28 jours, les truies d'élevage allaitent les porcelets. Ils passent cette période ensemble entre le box de mise bas et le nid à porcelets.



Volailles en Suisse

Dans l'aviculture, l'élevage des poules pondeuses garantit la production d'œufs, et celui des poulets et des dindes la production de viande. C'est dans les années 80 que l'engraissement des dindes s'est établi en Suisse. En 2020, environ 15% de la viande de dinde consommée en Suisse était d'origine indigène. La viande de dinde représente 6,5% de la consommation totale de volaille. L'élevage

des cailles (œufs et viande), des canards et des oies est réservé à la production de niche. À l'instar des autres types de production animale, la production avicole n'échappe pas à la forte influence des prescriptions légales en matière d'effectifs maximaux (1980) et de protection des animaux (1981). La Suisse est le seul pays au monde à limiter le nombre de volailles par exploitation.

Effectifs maximaux chez les poules pondeuses
Le nombre maximal de poules pondeuses est limité à 18 000 têtes par exploitation.

ŒUFS

L'ordonnance de 1981 sur la protection des animaux a proscrit l'élevage en batterie* de poules pondeuses avec un délai transitoire de dix ans. Ce délai était nécessaire car, dans les années 80, le monde ne connaissait pas encore de système alternatif pour l'élevage professionnel des poules pondeuses. En l'espace de dix ans, les fabricants d'équipements pour poulaillers ont dû développer des volières, les tester et les soumettre à la Confédération pour autorisation.

Aujourd'hui, le nombre de poules pondeuses a crû de 10% par rapport à 1980. Les évolutions structurelles ont fait que chaque exploitation détient désormais cinq fois plus de poules qu'auparavant. Par ailleurs, les poules pondeuses sont devenues beaucoup plus productives, pendant de nos jours 40% d'œufs en plus que dans les années 80 (tab. 4).

SST ET SRPA

Les poules pondeuses sont 84,5% à vivre dans un poulailler agrément d'un jardin d'hiver et d'un accès au pâturage¹⁸ (fig. 3). Cette forme moderne d'élevage remplit les exigences des programmes de bien-être animal SST et SRPA de la Confédération, lesquels sont encouragés

par les paiements directs. Les poules restantes sont élevées au sol, une bonne moitié d'entre elles bénéficiant d'un accès à un jardin d'hiver (SST). Les labels prévoient la participation aux programmes de soutien de la Confédération ainsi que d'autres exigences pour la plupart. Les poules sont 18,5% à être détenues dans un élevage bio.

Dans la production d'œufs, les poussins mâles constituent une problématique, car ils ne pondent pas d'œufs et ne donnent pas beaucoup de viande. La solution du gazage suscite de vives critiques au sein de la population. C'est pourquoi la filière recherche activement des options qui permettent de déterminer le sexe des poussins déjà dans l'œuf. Dès qu'une solution sera adaptée à la pratique, il ne sera plus nécessaire de couvrir les œufs contenant des poussins mâles. Ni l'élevage à deux fins^h ni l'engraissement des coqsⁱ ne sont durables en matière d'usage des ressources (nourriture et surface des poulaillers entre autres)^j.

^h Races pouvant être utilisées pour la production aussi bien d'œufs que de viande

ⁱ Engraissement de coqs de races pondeuses («frères» des poules pondeuses)

^j L'engraissement des coqs dure plus de deux fois plus longtemps que celui des poulets standard. Les coqs ont aussi besoin de trois fois plus de nourriture par kg de poids mort.

POULETS

L'engraissement des volailles s'organise comme une production sous contrat, aussi appelée intégration. L'intégrateur achète les animaux et gère un abattoir. C'est lui qui définit la race des animaux et d'autres éléments importants de la production, comme la composition de l'alimentation, le début de l'engraissement et le poids

que doivent atteindre les animaux au moment de l'abattage. Outre deux grands intégrateurs et deux intégrateurs moyens, il existe des petits intégrateurs isolés.

Les intégrateurs fixent entre autres les exigences des labels, sauf pour la production bio. En effet, la viande de poulet bio est un produit de niche : ses parts de marché sont inférieures

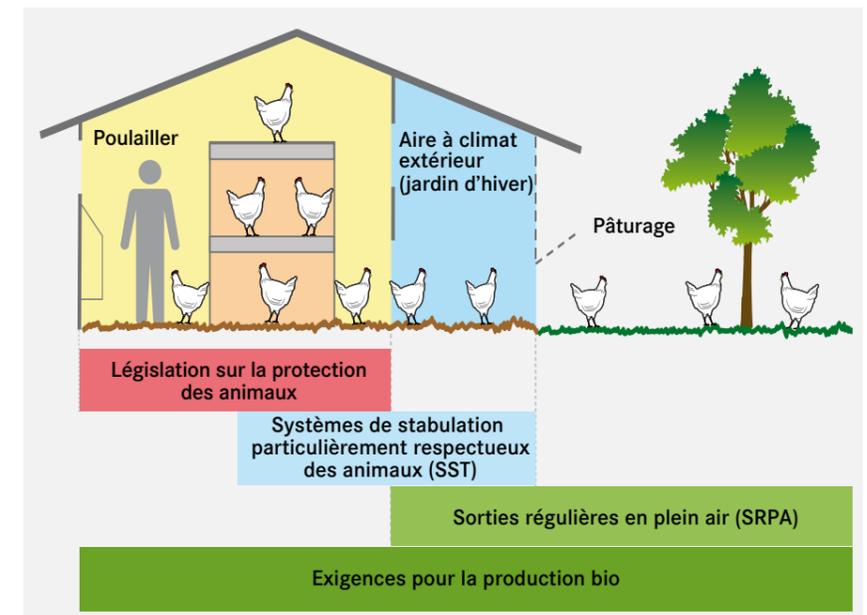
Tableau 4 : Comparaison du nombre d'exploitations avicoles, de poules, de poules par exploitation et d'œufs produits entre 1980 et 2020

Source : Agristat, Statistiques et évaluations, diverses éditions annuelles

	1980	2020
Exploitations	66 300 ^f	11 570
%	100%	Non comparable
Poules	3 170 000	3 487 972
%	100%	110%
Poules par exploitation	52	240 ^g
Œufs (nombre de pièces)	781 millions	1 100 millions
%	100%	140%
Taux d'auto-approvisionnement pour l'ensemble des œufs	54%	56%
Part des poules pondeuses comptabilisées en UGB bénéficiant du programme SRPA (2019)	-	82,3% ¹⁶
Part des poules pondeuses comptabilisées en UGB bénéficiant du programme SST (2019)	-	92,8% ¹⁷

^e Dans l'élevage des poules pondeuses en batterie ou en cage, cinq animaux étaient détenus dans une cage grillagée et disposaient de 550 cm² chacun. Dans les batteries, les cages étaient empilées les unes sur les autres et formaient de longues rangées.
^f Les données disponibles pour 1980 ne faisaient pas de distinction entre la production d'œufs ou de viande.
^g La taille des troupeaux de poules pondeuses varie en Suisse : de nombreuses exploitations de vente directe possèdent des troupeaux de moins de 100 animaux, tandis que les exploitations professionnelles spécialisées dans la production d'œufs comptent plusieurs milliers de poules. Ces différences et les effectifs maximaux de 18 000 animaux sont à l'origine de la moyenne plutôt faible de 240 poules par exploitation.

Figure 3 : En Suisse, l'élevage des poules connaît différents niveaux d'exigences. La législation sur la protection des animaux prévoit un élevage sur plusieurs étages. Le programme SST demande une aire à climat extérieur. Le programme SRPA exige des sorties au pâturage. Dans la production bio, les trois exigences doivent être respectées.
Source : Aviculture Suisse 11/2021





Effectifs maximaux chez les poulets

Dans l'engraissement des poulets s'appliquent des limites en matière non seulement d'effectif, mais aussi de poids des animaux par m². L'ordonnance sur les effectifs maximums permet de détenir 27 000 poulets de chair jusqu'à 28 jours d'engraissement (« coquelets »), 24 000 poulets de chair entre 29 et 35 jours d'engraissement, 21 000 poulets de chair entre 36 et 42 jours d'engraissement, et 18 000 poulets de chair à partir

de 43 jours d'engraissement. Par ailleurs, la législation sur la protection des animaux interdit une densité d'occupation du poulailler supérieure à 30 kg/m². Comme les poulets produisent vite beaucoup de viande, il n'est souvent pas possible d'atteindre les effectifs maximaux. Tout détenteur dont la densité d'occupation du poulailler est trop importante est amendable.

à 3%. Les poulets bio ont besoin de beaucoup de place, car la densité d'occupation ne doit pas dépasser 20 kg poids vif (PV) par mètre carré (25 kg PV/m² avec jardin d'hiver). Leur engraissement doit durer au moins 63 jours.

Au cours de ces dernières décennies, la viande de volaille s'est démocratisée. Pour satisfaire une demande toujours plus importante, l'engraissement des volailles s'est professionnalisé. À l'heure actuelle, les exploitations élèvent plus de poulets qu'auparavant, qui donnent à leur tour près de cinq fois plus de viande qu'autrefois (tab. 5). La viande de poulet indigène est un produit très demandé en Suisse.

Tableau 5 : Comparaison du nombre d'exploitations détenant des poulets, de l'effectif des poulets, du nombre de poulets par exploitation et de la production de viande de volaille entre 1980 et 2020

Source : Agristat, Statistiques et évaluations, diverses éditions annuelles

	1980	2020
Exploitations	66 300*	970
%	100 %	Non comparable
Poulets	2 579 500	7 487 972
%	100 %	Non comparable
Poulets par exploitation	87	7 720
Volume de viande (t)	20 900	102 296
%	100 %	490 %
Taux d'auto-provisionnement¹	43 %	60 %
Part des poulets de chair comptabilisés en UGB et bénéficiant du programme SRPA (2019)	-	8 % ¹⁹
Part des poulets de chair comptabilisés en UGB et bénéficiant du programme SST (2019)	-	97,4 % ²⁰

^k Les données disponibles pour 1980 ne faisaient pas de distinction entre la production d'œufs ou de viande.

¹ Im Selbstversorgungsgrad Geflügel ist sowohl Poulet- wie auch Trutenfleisch enthalten. Letzteres macht jedoch am Gesamtgeflügelfleisch nur einen Anteil von 6,5% aus.

SST ET SRPA

Dans l'engraissement, 97% des poulets sont détenus selon les conditions SST. Partant, ce programme est devenu en quelque sorte la norme dans ce secteur de l'aviculture.



L'élevage des poulets est un travail de précision

Marcel et Corinne Gygax dirigent une exploitation d'engraissement de poulets dans l'Emmental. Le couple explique les enjeux de son activité et ce qui le fascine tant chez les animaux.

Marcel Gygax lève les ouvertures menant à l'aire à climat extérieur. Il a revêtu un manteau et chaussé des bottes qu'il ne porte qu'ici : dans le poulailler, l'hygiène est capitale. Petit à petit, les poulets de chair redressent la tête et franchissent les ouvertures en trotinant. Au bout de 30 jours, leur plumage n'est pas encore tout à fait formé, raison pour laquelle leurs pattes semblent trop longues par rapport au reste du corps. Certains gambadent dans tous les sens, tandis que d'autres grattent et picorent dans la litière ou s'y allongent sans attendre.

La complexité des trois premiers jours

Il y a de cela un mois, des poussins d'un jour sont arrivés sur l'exploitation. Les Gygax avaient chauffé le poulailler à 34 degrés et clôturé la zone entre les mangeoires en son milieu. C'est là qu'il fait le plus chaud, et les poussins n'ont pas encore besoin de beaucoup de place. Pour préserver l'environnement, les Gygax utilisent un chauffage à énergie solaire et à bois.

« Les trois premiers jours sont les plus complexes, explique Corinne Gygax. Nous passons beaucoup de temps au poulailler, regardons comment les animaux se comportent, les encourageons à manger et à boire pour prendre des forces. » Il faut aussi que la température et la qualité de l'air soient bonnes.

Le besoin de surveiller les poulets diminue à mesure qu'ils grandissent. En temps normal, deux rondes par jour suffisent pour contrôler les animaux, l'eau, la nourriture et la température dans le poulailler. « Mais je ne me contente pas de traverser », souligne Marcel Gygax, « je les observe. Parfois, il m'arrive de m'asseoir et de leur parler, de les caresser. Certains sont plus curieux que d'autres et viennent tout de suite me voir. » L'aviculteur attache beaucoup d'importance au bien-être de ses animaux.

La dernière administration d'antibiotiques remonte à six ans

Avec le temps, les animaux occupent de plus en plus l'espace à disposition. « Ils ont assez de place, même s'il leur arrive souvent de se regrouper et se coucher les uns contre les autres », explique Corinne Gygax. À partir du 22^e jour, lorsque la température atteint au moins 13 degrés dehors, le couple lève les ouvertures menant à l'aire à climat extérieur. Au bout de 29 jours, les poulets peuvent déjà sortir par une température de 8 degrés. L'aire à climat extérieur est un parcours toituré, grillagé et recouvert de litière.

Après 36 jours, une fois qu'ils ont atteint un poids moyen de deux kilos, les animaux partent à l'abattoir. Les Gygax font de l'ordre, enlèvent les fientes, récurent le poulailler et l'aire à climat extérieur qu'ils nettoient ensuite à fond avec un nettoyeur haute-pression. L'opération dure trois jours environ. Après avoir séché et désinfecté les installations, ils remettent de la litière, augmentent la température, préparent les dispositifs pour la nourriture et l'eau, et



Chez les Gygax, les poulets de chair bénéficient d'une aire à climat extérieure, comme d'ailleurs 97 % de leurs congénères en Suisse.

Portrait de l'exploitation

2 x 4000 poulets de chair, SST
Exploitation d'herbage avec des vaches allaitantes
Grandes cultures et sylviculture
Abeilles, arbres fruitiers haute tige
Couple de chefs d'exploitation, parents auxiliaires

installent les perchoirs. Ce travail est l'une des conditions pour participer au programme de bien-être animal « Système de stabulation particulièrement respectueux des animaux » (SST), dont Corinne et Marcel Gygax sont très satisfaits.

« Le programme SST nous permet de garantir une production préservant à la fois les animaux, l'économie et les ressources, explique Marcel. Nos poulets ne tombent jamais malades. » La dernière administration d'antibiotiques remonte à six ans. « De plus, nous pouvons faire sortir les animaux même quand il pleut, et ils sont protégés des renards et des rapaces. Le grillage fait qu'ils ne peuvent pas entrer en contact avec des animaux sauvages. Nous pourrions donc les laisser sortir même en cas de grippe aviaire, lorsque les volailles doivent rester à l'intérieur. » La Confédération alloue des contributions aux éleveurs participant au programme SST pour rémunérer le travail et l'entretien supplémentaires. En Suisse, 97 % des poulets bénéficient de ce programme. Dans le cadre du programme « Sorties régulières en plein air », les animaux ont en plus accès à un pâturage.

La récompense de plusieurs années d'expérience

Voilà 25 ans que les Gygax engraisent les poulets avec trois mélanges de nourriture différents en fonction de la phase de croissance des animaux. Ainsi, ils améliorent l'efficacité des substances nutritives. « De nos jours, les consommateurs ont des attentes très élevées quant au bien-être et à la santé des animaux. L'élevage des poulets est devenu plus exigeant et complexe », explique Marcel Gygax. À l'entendre, rien ne vaut l'expérience. « Quand je me rends au poulailler, je discerne si les animaux vont bien et si le climat leur convient, raconte-t-il. Un ordinateur ne peut pas encore comprendre ces relations si complexes. » Et ce même si des solutions de pointe permettent de doser l'eau et la nourriture ou de contrôler la

température et le climat du poulailler. Les animaux et leurs besoins rythment les journées des Gygax. Ils adaptent les conditions du poulailler à la météo et à la température, ou bien laissent sortir les bêtes. « L'élevage des poulets est un travail de précision », affirme Marcel.

La fascination du couple est palpable. « Nous accompagnons les animaux pendant toute leur vie, nous suivons leur développement, nous nous occupons d'eux », explique Corinne Gygax. Et son mari de conclure : « Ils ont une vie courte, mais belle. Ils ne manquent de rien et n'ont pas de peur à avoir face aux renards ou aux rapaces. Nous produisons ainsi une denrée durable et demandée, que nous apprécions beaucoup nous aussi. »



Si la lumière du jour est une norme de la législation sur la protection des animaux, les zones en hauteur sont une obligation du programme de bien-être animal SST.



Comparaison de la législation sur la protection des animaux en Suisse et à l'étranger

La législation suisse sur la protection des animaux est l'une des plus strictes et des plus détaillées au monde. Le pays obtient d'ailleurs la note maximale dans le classement de l'indice de la protection des animaux, au même titre que l'Angleterre, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède.

Depuis 2008, des exigences minimales contraignantes s'appliquent aussi bien à tous les animaux de rente qu'à de nombreux animaux domestiques et même aux animaux sauvages. À titre de comparaison, l'UE ne connaît aucune prescription de la sorte pour les bovins, les petits ruminants et toute espèce de volaille, exception faite des poulets de chair et des poules pondeuses. Les directives de l'UE s'appliquent à tous les États membres. Chaque pays reste libre d'édicter d'autres prescriptions, pour autant que celles-ci soient au moins aussi strictes que celles de l'UE. Par exemple, certaines lois allant plus loin sont en vigueur en Allemagne. Si l'UE ne prévoit rien, chaque État membre peut édicter ses propres règles pour son territoire. Souvent, les législations sur la protection des animaux fixent en premier lieu des exigences en matière de construction, comme la place à disposition, la longueur des mangeoires ou l'éclairage. Ces règles garantissent des normes minimales et préviennent les abus. Cependant, le bien-être animal n'est pas garanti pour autant, car ce dernier reste influencé par de nombreux facteurs différents. Il est donc réjouissant que la législation suisse couvre des aspects autres que la conception des étables. Y sont par exemple réglementées de manière contraignante la formation des

éleveurs, l'alimentation adaptée à l'espèce, les conditions de transport et l'anesthésie en cas d'intervention sur les animaux. De plus, il existe en Suisse un système de contrôle efficace pour faire en sorte que la législation soit effectivement mise en œuvre.

LA PROTECTION DES ANIMAUX : L'EXEMPLE DE L'ÉLEVAGE BOVIN

La comparaison de la protection des bovins entre la Suisse et l'Europe n'est pas possible, car l'UE ne connaît pas de règles spécifiques à cette espèce²². Il en va de même pour l'Allemagne, où seules s'appliquent des exigences pour les veaux, mais pas pour les bœufs ou les vaches laitières²³. D'autres États membres de l'UE, comme l'Autriche, disposent de règles, mais ils ne comptent pas parmi les principaux

Tableau 6 : Comparaison des normes de protection animale dans l'élevage des veaux entre la Suisse, l'Allemagne, d'où proviennent la plupart des importations, et l'UE
Sources : OPAn; ordonnance allemande sur la protection et l'élevage des animaux de rente; directive européenne 2008/119/CE du Conseil

Veaux	Suisse	Allemagne	Normes minimales de l'UE
Détention en groupe	Dès deux semaines	Dès huit semaines	Dès huit semaines
Castration	Au cours des deux premières semaines de vie, sous anesthésie et par une personne formée	Anesthésie obligatoire si plus de quatre semaines	Pas d'anesthésie nécessaire
Écornage	Sous anesthésie et avant trois semaines de vie	Anesthésie obligatoire si après six semaines	Pas d'anesthésie nécessaire
Apport en fer	« doit être assuré »	Taux d'hémoglobine : 6 mmol/l de sang	Taux d'hémoglobine : 4,5 mmol/l de sang

Effectifs maximaux

La Suisse se distingue aussi de tous les autres pays par l'inscription d'effectifs maximaux dans la législation sur la protection des animaux. Par exemple, une exploitation ne peut détenir plus de 18 000 poules pondeuses, 1500 porcs d'engraissement ou 300 veaux à l'engrais. À titre de comparaison, 80% des poulets produits en Allemagne proviennent d'exploitations de plus de 50 000 animaux²¹.

pays desquels la Suisse importe du lait ou de la viande de bœuf.

Pour les veaux, il existe des lois, mais elles sont moins strictes qu'en Suisse sur des points importants (tab. 6). Par exemple, les veaux suisses ont plus d'espace, ils doivent disposer

en permanence d'une aire de repos recouverte de litière et sont élevés en groupe dès l'âge de trois semaines. Seules les personnes formées peuvent castrer et écorner les animaux sous anesthésie. Dans l'UE, aucune prescription ne s'applique à ce type d'intervention et l'anesthésie préalable n'est pas courante dans la pratique.

Pour ce qui est la valeur minimale d'hémoglobine chez les veaux, l'UE semble disposer d'une réglementation plus stricte que la Suisse, laquelle doit juste assurer l'apport en fer (tab. 6). Néanmoins, comme la mesure d'une valeur requiert de la part des vétérinaires et de leurs assistants une prise de sang chez ces animaux, cette disposition ne peut être réalisée au quotidien. Il ne s'agit donc pas d'une véritable plus-value.

Il existe de grandes différences dans la taille des effectifs par exploitation. Une exploitation laitière moyenne élève 72 vaches en Allemagne contre seulement 29 en Suisse (tab. 7).

LA PROTECTION DES ANIMAUX : L'EXEMPLE DE L'ÉLEVAGE PORCIN

En Suisse, l'élevage porcin s'est beaucoup amélioré au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, il se distingue considérablement de celui de l'étranger. La loi est stricte en ce qui concerne les interventions potentiellement

^m La coupe désigne l'écourtage, le cisaillement ou l'ablation d'une partie du corps pour prévenir les blessures.

Tableau 7 : Effectif moyen du bétail laitier par exploitation en Suisse et en Allemagne
Sources : Statistique laitière de la Suisse (2020); ministère allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture (2021)

2020	Suisse	Allemagne
Exploitations avec des vaches laitières (sans exploitations d'estivage CH)	18 556	54 304
Nombre de vaches laitières par exploitation	29	72
Effectif total des vaches laitières détenues	546 479	3 932 028

Tableau 8 : Comparaison des normes de protection animale dans l'élevage des veaux entre la Suisse, l'Allemagne, d'où proviennent la plupart des importations, et l'UE
Sources : OPAn; législation allemande sur la protection et l'élevage des animaux de rente; directive européenne 2008/120/CE du Conseil

Porcs	Suisse	Allemagne	Normes minimales dans l'UE
Porcherie des truies	Perforation du sol sur une surface maximale d'un tiers de la surface totale, sol en dur dans l'aire de repos	Caillebotis intégraux autorisés	Caillebotis intégraux autorisés
Espace minimal par truie	2,5 m ²	2,05 m ²	1,3 m ²
Castration	Sous anesthésie au cours des deux premières semaines de vie et par une personne formée	Sous anesthésie	Possible sans anesthésie au cours des sept premiers jours de vie
Coupage de la queue	Interdit	Au cas par cas, sans anesthésie au cours des quatre premiers jours de vie	Permis, mais pas constant, sans anesthésie au cours des sept premiers jours de vie

douloureuses par exemple (tab. 8). Ainsi, les castrations ne peuvent être effectuées que sous anesthésie par des personnes formées à cet effet. L'UE ne connaît aucune loi similaire. Par ailleurs, la coupe^m de la queue des por-

celets est encore très répandue à l'étranger, alors qu'elle est interdite en Suisse. Selon les derniers chiffres, 95% des porcs allemands ont subi une ablation de la queue²⁴. De plus, la législation suisse prévoit l'accès à de la paille ou



à d'autres fourrages grossiers, ce qui offre une occupation aux animaux et prévient ainsi de façon efficace les problèmes de comportement.

En Allemagne, 79% des porcs vivent encore sur des caillebotis intégraux²⁵, lesquels sont interdits en Suisse. Les porcherie allemandes re-

noncent, pour des raisons pratiques, à la litière la plupart du temps. De plus, les porcs suisses ont bien plus de place. En Suisse, une truie dispose d'une surface minimale presque deux fois plus grande qu'une truie dans l'UE.

Tableau 9 : Effectif moyen des porcs par exploitation en Suisse et en Allemagne

Sources : Agristat, Statistiques et évaluations (2020); ministère allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture (2020)

2020	Suisse	Allemagne
Exploitations porcines	5 600	31 852
Porcs de tout âge par exploitation	240	826
Effectif total des porcs détenus	1 348 000	26 299 994

Tableau 10 : Comparaison des normes de protection des animaux dans l'élevage des poulets de chair entre la Suisse, le Brésil, d'où proviennent la plupart des importations, et l'UE

Sources : OPAn; Comparaison du bien-être et de la protection des animaux dans la production de viande entre la Suisse et les pays importateurs en 2018, Agridea (2019); directive européenne 2007/43/CE du Conseil

Poulets de chair	Suisse	Brésil	Normes minimales dans l'UE
Densité d'occupation	30 kg/m ²	Jusqu'à 38 kg/m ²	Jusqu'à 39 kg/m ²
Temps de transport	8 heures au maximum	Aucune limite	Aucune limite

Tableau 11 : Comparaison des normes de protection dans l'élevage des poules pondeuses entre la Suisse, les Pays-Bas, d'où proviennent la plupart des importations, et l'UE

Sources : OPAn; décret néerlandais sur les détenteurs d'animaux; directive européenne 1999/74/CE du Conseil

Poules pondeuses	Suisse	Pays-Bas	Normes minimales dans l'UE
Coupe du bec	Interdite	Interdite	Autorisée
Élevage en cage (batterie)	Interdit	Interdit	Autorisé, interdit à partir de 2027

Des différences importantes subsistent aussi dans le domaine du transport des animaux, bien que l'UE dispose de réglementations à ce sujet. La législation suisse prévoit une durée de transport maximale de huit heures. Dans les faits, les circuits sont bien plus courts: le trajet moyen de la ferme à l'abattoir dure en moyenne à peine 2,5 heures²⁶. Par contre, dans l'UE, il est permis de transporter des porcs pendant 24 heures sans interruption. De telles durées entraînent un risque accru de blessures ou de chutes pendant le transport. Rien qu'en Allemagne, le nombre de porcs mourant chaque année sur le chemin de l'abattoir s'élève à 100 000²⁷.

Le nombre moyen de porcs détenus dans une exploitation porcine suisse se distingue de manière significative de celui des pays d'origine de la viande de porc importée (tab. 9). À titre d'exemple, une exploitation allemande moyenne compte environ quatre fois plus d'animaux qu'une exploitation suisse.

LA PROTECTION DES ANIMAUX : L'EXEMPLE DE L'AVICULTURE

Dans l'aviculture, des lois différentes s'appliquent à l'élevage des poules pondeuses et à celui des poulets de chair. Dans le cas de

Tableau 12 : Comparaison des effectifs moyens suisses et allemands des poulets de chair

Sources : Agristat, Statistiques et évaluations (2020); « Steckbriefe zur Tierhaltung in Deutschland: Mastgeflügel », Institut Thünen pour l'économie agricole (2021)

2020	Suisse	Allemagne
Exploitations d'engraissement des poulets	970	3 828
Nombre de poulets de chair par exploitation	7 654	28 736
Effectif total des poulets de chair détenus	7 424 900	110 800 000

Tableau 13 : Effectif moyen des poules pondeuses par exploitation en Suisse et en Allemagne

Sources : Agristat, Statistiques et évaluations (2020); « Betriebe mit Legehennenhaltung nach Bestandesgrößenklassen », ministère allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture (2020); « Steckbriefe zur Tierhaltung in Deutschland: Legehennen », Institut Thünen pour l'économie agricole (2021)

2020	Suisse	Allemagne
Exploitations élevant des poules pondeuses	11 570	47 100
Nombre de poules pondeuses par exploitation ^m	301	1 157
Nombre d'animaux par exploitation professionnelle ⁿ	9 965	21 000
Effectif total des poules pondeuses détenues	3 487 972	54 477 610

^m Toutes les poules pondeuses réparties dans tous les élevages de poules pondeuses
ⁿ Taille moyenne de l'effectif dans les élevages (de plus de 3000 (D) et de 4000 animaux (CH))

l'engraissement, la densité d'occupation maximale (kg/m²) dans l'UE est supérieure d'un peu moins d'un tiers à la densité maximale en Suisse. Certains États membres, comme l'Autriche, sont aussi stricts que la Suisse (tab. 10). La différence la plus flagrante concerne les poules pondeuses: l'élevage en cage (batterie) est encore autorisé dans l'UE. La Suisse a interdit cette forme d'élevage en 1992. Depuis lors, l'Allemagne et les Pays-Bas, d'où proviennent la

plupart des importations de Suisse, ont fait de même (tab. 11). Néanmoins, l'élevage en cage est encore autorisé dans le reste de l'UE et demeure très répandu. Près de 50% des poules pondeuses sont détenues de la sorte²⁸. L'UE travaille actuellement à une interdiction, qui devrait entrer en vigueur en 2027.

Dans le cas de l'engraissement, la production suisse se distingue de celle de l'étranger par

des tailles de poulaillers beaucoup plus faibles (tab. 12). À titre d'exemple, les exploitations d'engraissement allemandes comptent en moyenne quatre fois plus d'animaux qu'une exploitation suisse. Environ 81% des poulets de chair détenus sont élevés dans des troupeaux de plus de 50 000 animaux.

Dans le cas des poules pondeuses aussi, les effectifs sont beaucoup plus importants dans les exploitations allemandes, où, en moyenne, chaque exploitation compte près de quatre fois plus d'animaux qu'une exploitation suisse (tab. 13).

En Suisse, deux tiers des poules pondeuses vivent dans des troupeaux de plus de 4000 animaux. L'effectif maximal autorisé par exploitation est de 18 000 têtes. Outre-Rhin, la situation est très différente: environ 35% des poules pondeuses vivent dans des troupeaux de plus de 100 000 animaux, près de 30% dans des troupeaux de 30 000 à 100 000 têtes et environ 25% dans des troupeaux de 10 000 à 30 000 bêtes²⁹.



Conclusion et avenir

Aujourd'hui encore, impossible d'imaginer l'agriculture suisse sans l'élevage des animaux de rente. La protection des animaux s'est améliorée de manière constante au cours des dernières décennies. À n'en pas douter, elle surpasse celle ayant cours à l'étranger.

En raison de sa topographie et de son climat, la Suisse est un pays d'herbage. Seuls les ruminants sont à même de transformer l'herbe en aliments de grande qualité, comme en lait ou viande. Les bovins et surtout les porcs valorisent de nombreux sous-produits de la production alimentaire, réduisant ainsi le gaspillage. Par ailleurs, la valeur créée dans la production animale est plus élevée que celle de la production agricole en général. Les familles paysannes disposant de petites surfaces, en particulier dans les zones rurales des collines et de montagne, peuvent ainsi générer un revenu leur permettant de vivre. Ce faisant, elles contribuent non seulement à la production et à l'entretien du paysage, mais aussi à la tradition. Leur travail préserve l'occupation du territoire dans les zones rurales et les infrastructures, qui servent aussi au tourisme.

En raison de l'évolution de la demande et des découvertes scientifiques, les modes d'élevage sont en changement permanent. Les ajustements des systèmes sont toujours synonymes d'importants investissements et, en général, de surcroît de travail au quotidien, raison pour laquelle les produits suisses sont plus chers. En achetant des denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse et ne ré-

pondant qu'aux exigences minimales légales, le consommateur soutient déjà un niveau de bien-être animal plutôt élevé. Pour soutenir un niveau de bien-être animal encore plus élevé, le consommateur peut choisir des produits sous label. Les labels prévoient des exigences plus strictes que la législation. Ainsi, selon l'espèce animale, entre 60% et 95% des animaux de rente sont aujourd'hui détenus dans des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux, et 40% à 85% bénéficient de sorties régulières en plein air³⁰. Cela dit, la part des labels ne représente qu'entre 10% à 40% des ventes à peine³¹. Néanmoins, de nombreuses exploitations continuent d'élever des animaux selon les conditions des labels, même si elles ne disposent pas encore de débouchés sous labels ni de rétribution supplémentaire. Si la consommation de produits sous label augmentait, davantage d'exploitations pourraient financer leurs dépenses supplémentaires en passant par le marché. Il est donc fait appel non seulement aux restaurants, aux take-aways, aux cantines et aux cuisines collectives, qui n'achètent et ne proposent que très peu de viande labélisée, mais aussi à la population et à son comportement d'achat en magasin. L'exemple de la production de viande de poulet illustre bien la manière dont la demande influence l'offre. Lorsque la viande de volaille a été vantée comme étant particulièrement saine, la demande a explosé.

Le bien-être animal et la situation économique des familles paysannes sont intimement liés. Plus la situation financière est bonne, plus les

moyens sont disponibles pour des investissements améliorant le bien-être animal. Si les exigences minimales étaient relevées pour atteindre celles des labels, le marché ne permettrait plus de financer ce surcroît de travail et les coûts de production ne seraient dès lors plus couverts.

L'élevage fait partie du patrimoine suisse: les familles paysannes y attachent beaucoup de passion. Alors que, au siècle dernier, les éleveurs recherchaient à augmenter au maximum leur production, ils mettent aujourd'hui davantage l'accent sur la robustesse et la santé des animaux. En Suisse, les conditions d'élevage sont uniques au monde. En outre, les éleveurs savent que leur activité n'est rentable que si le bien-être et la santé des animaux sont garantis.

Les développements du passé se poursuivront à l'avenir. Les changements sociaux soulèvent de nouvelles questions. L'éthique et la durabilité se voient attribuer une plus grande importance. À titre d'exemple, la détermination du sexe dans l'œuf, qui permet de renoncer au couvage des œufs contenant des poussins mâles, est sur le point de s'imposer. Le secteur est en train de devenir plus durable même en matière d'alimentation, pour remplacer le soja ou de réduire les émissions de méthane chez les bovins. Le secteur et la recherche sont appelés à relever encore et toujours de nouveaux défis. S'améliorer est un processus. Il en est de même pour l'élevage.



Sources

- Office fédéral de la statistique, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement/utilisation-couverture-sol.html>
- Plan sectoriel des surfaces d'assolement, Office fédéral du développement territorial, 2020
- Bilan fourrager 2019, Agristat
- Bilan alimentaire 2019, Agristat
- Farm Animal Welfare Council, 1992
- <https://www.bauernzeitung.ch/artikel/tiere/gastbeitrag-die-tierschutzkontrollen-wirken-4-infos-die-die-sonntagszeitung-vergessen-hat-362572>, consulté le 3 novembre 2021
- Il s'agit en fait du bien-être animal (Andreas Gloor, Aviculture Suisse 11/2021).
- Rapport agricole de l'OFAG, 2020
- Aviforum, 2020
- Rapport agricole de l'OFAG, 2020
- Rapport agricole de l'OFAG, 2020
- Office fédéral allemand de la statistique (2016): Land- und Forstwirtschaft, Fischerei, Viehhaltende Betriebe Landwirtschaftszählung / Agrarstrukturerhebung, Fachserie 3 Reihe 2.1.3, Wiesbaden
- Protection animale, European Food Safety Authority, <https://www.efsa.europa.eu/de/topics/topic/animal-welfare>
- Ministère allemand de la Justice et de la Protection des consommateurs, <https://www.gesetze-im-internet.de/tierschutztv/>
- Évaluation des mesures prises par les États membres pour prévenir les morsures à la queue et éviter la coupe systématique de la queue des porcs. Commission européenne, direction générale Santé et sécurité alimentaire, 2018. <https://docplayer.org/125860224-Europaeische-kommission-generaldirektion-gesundheit-und-lebensmittelsicherheit.html>
- https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2021/08/PD21_N051_41.html
- Sterchi M. et al. (2019): « The pig transport network in Switzerland »
- Lutz Reidt (2019): « Das unnötige Leiden quer durch Europa » https://www.deutschlandfunkkultur.de/tiertransporte-das-unnoetige-leiden-quer-durch-europa.976.de.html?dram:article_id=437747
- Commission européenne (2021): « EU Market Situation for Eggs ». Comité de l'organisation commune des marchés agricoles, Commission européenne, Bruxelles, avril 2021
- Steckbriefe zur Tierhaltung in Deutschland: Legehennen, Institut Thünen pour l'économie agricole (2021)
- Stefan Schönenberger & Laurent Nyffenegger (s.d.): « Contributions au système de production, programme SRPA, programme SST », in Rapport agricole 2020, <https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-au-systeme-de-production>
- Campagne « Offensive pour la vente de produits sous label », Stefan Flüchiger, Dr. ing. agr. ETH, Directeur de la politique agricole, Protection Suisse des Animaux PSA, à l'occasion du 21^e congrès de la PSA sur les animaux de rente du 21 octobre 2020 à Olten, <https://www.kgd-ssv.ch/file/Kampagne%20Absatzoffensive%20Labelfleisch.pdf>

Impressum

Éditeur

Union suisse des paysans | Laurstrasse 10 | 5201 Brugg
Téléphone 056 462 51 11 | www.sbv-usp.ch | info@sbv-usp.ch

Direction du projet

Katharina Scheuner, division Communication

Responsable du contenu

Thomas Jäggi, division Production animale

Collaboration

Union suisse des paysans Michel Darbellay, Florian Ellenberger, Tatjana Fina,
Nejna Gothuey, Sandra Helfenstein, Damiana Rinaldi,
Luz Schaller, Nadine Trottmann, Michelle Wyss

LID Renate Hodel

Merci aux organisations sectorielles pour leur soutien.

Impression

ZT Medien AG | Henzmannstrasse 20 | 4800 Zofingen
Téléphone 062 745 93 93 | www.ztmedien.ch

Parution

Janvier 2022

Photos

Image de couverture: Union suisse des paysans
Image d'entête: Rebekka Mathys (p. 4, p. 5, p. 12, p. 24, p. 25), Vache mère Suisse (p. 13, p. 31, p. 33),
Proviande (p. 6, p. 9, p. 23, p. 30, p. 32) Paysans suisse (p. 15),
Union suisse des paysans (p. 3, p. 8, p. 11, p. 14, p. 18, p. 22, p. 29, p. 34, p. 35),
Shutterstock (p. 7, p. 10), Katharina Scheuner (p. 16, p. 17, p. 19, p. 20, p. 21, p. 26, p. 27, p. 28)
Images des portraits: Katharina Scheuner (p. 16, p. 17, p. 20, p. 21, p. 26, p. 27)

